

# Formation CSE Moins de 50 Salariés — Maîtrisez vos Missions d'Élu

REF : CSE.103 • Formation Sécurité au Travail • Bordeaux & Nouvelle-Aquitaine

Durée <b>14h</b>	Effectif <b>1-10</b>	Niveau <b>Débutant</b>	Modalité <b>Présentiel</b>
---------------------	-------------------------	---------------------------	-------------------------------

## Objectif de la formation

Cette formation de 2 jours permet aux élus du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés de comprendre et exercer efficacement leur mandat. Complémentaire à la formation SSCT obligatoire (axée santé-sécurité), elle couvre le fonctionnement opérationnel du CSE : organisation des réunions, traitement des réclamations, exercice du droit d'alerte et construction d'un dialogue social constructif avec l'employeur.

## À l'issue de cette formation, vous saurez

- Comprendre le cadre juridique du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés
- Maîtriser les missions et attributions des élus : réclamations, droit d'alerte, enquêtes
- Organiser et animer efficacement les réunions périodiques avec l'employeur
- Exercer le dialogue social constructif au bénéfice des salariés et de l'entreprise
- Connaître les moyens d'action : heures de délégation, saisine de l'inspection du travail

## Public cible

- Élus titulaires et suppléants du CSE (entreprises de 11 à 49 salariés)
- Employeurs et dirigeant(e)s de TPE/PME
- Responsables RH accompagnant les élus dans leur prise de fonction

## Prérequis

- Être membre élu du CSE ou employeur d'une entreprise de 11 à 49 salariés
  - Aucune connaissance juridique préalable requise
- Accessible aux personnes en situation de handicap

## Programme détaillé

### Jour 1 : Cadre juridique et mise en place du CSE

#### Panorama du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

- Le CSE : définition, composition et rôle dans les petites structures
- Statut de l'élu : protection, heures de délégation, moyens à disposition
- Différences entre CSE de moins de 50 et CSE de 50 salariés et plus
- Focus : pourquoi le CSE de moins de 50 n'a ni personnalité juridique, ni budget propre

#### Mise en place du CSE et processus électoral

- Rappel des ordonnances du 22 septembre 2017 (création du CSE)
- Seuil d'effectif : quand l'élection est-elle obligatoire ?
- Le protocole d'accord préélectoral et le scrutin de liste
- Carence et absence de candidats : conséquences pratiques

#### Domaines de compétences du CSE

- Présentation des réclamations individuelles et collectives des salariés
- Santé, sécurité et conditions de travail : missions supplétives
- La formation SSCT après la loi Santé au Travail du 2 août 2021
- Droit d'alerte : atteinte aux droits, danger grave et imminent
- Saisine de l'inspection du travail

### Jour 2 : Fonctionnement et attributions pratiques

#### Organiser et animer les réunions du CSE

- Réunions périodiques ordinaires : qui convoque ? Quel ordre du jour ?
- Réunions supplémentaires et réunions de crise
- Visioconférence et enregistrement : ce qui est autorisé
- Délibérations, avis et rédaction du PV ou compte rendu
- Suites des réunions : suivi des engagements employeur

#### Attributions spécifiques des membres élus

- Assistance du salarié lors d'un entretien disciplinaire ou préalable
- Consultations obligatoires : licenciement économique collectif, inaptitude
- Exercer un droit d'alerte : procédure étape par étape
- Mener une enquête : accidents du travail, maladies professionnelles, harcèlement
- Protection contre le délit d'entrave

#### Communication et dialogue social

- Informer les salariés sur l'activité du CSE
- Construire une relation constructive avec l'employeur
- Gérer ses heures de délégation et sa liberté de circulation
- Bonnes pratiques pour un dialogue social efficace en TPE/PME

## Moyens pédagogiques

### Supports fournis

- Support de formation CSE projeté et remis
- Livret stagiaire sur le fonctionnement du CSE en TPE/PME
- Modèles de documents : PV, ordre du jour, registre des réclamations

### Méthodes

- Apports théoriques illustrés par des cas concrets de TPE/PME
- Mises en situation : simulation de réunions CSE et rédaction de PV
- Échanges interactifs et partage d'expériences entre participants
- Études de cas : analyse de situations réelles d'entreprises de moins de 50 salariés

### Matériel requis

- Salle dédiée équipée
- Paperboard et vidéoprojecteur
- Études de cas adaptées aux TPE/PME

## Dispositif de suivi

### Avant la formation

- Convocation et programme détaillé
- Questionnaire de positionnement initial

### Pendant la formation

- Feuilles de présence émargées
- Évaluations formatives régulières
- Questionnaire de validation des acquis

### Après la formation

- Évaluation de la formation à chaud et à froid
- Certificat de réalisation
- Attestation de fin de formation
- Accompagnement téléphonique post-formation (30 jours)

## Équipe pédagogique

### Équipe SSCT - Formateurs spécialisés en droit social et relations collectives

Notre équipe de formateurs est composée de professionnels expérimentés en droit social et représentation du personnel (plus de 15 ans d'expérience), d'anciens DRH et de juristes spécialisés en droit du travail. Ils accompagnent régulièrement les CSE et équipes RH sur les thématiques SSCT, dialogue social et fonctionnement des IRP.

## Tarifs

INTER-ENTREPRISES

**900 € HT**

par stagiaire

INTRA-ENTREPRISE

**2900 € HT**

groupe jusqu'à 10 pers.

## Parcours d'accès à la formation

**1**

#### Demande de devis

Formulaire, mail ou téléphone

**2**

#### Envoi du devis

Proposition commerciale

**3**

#### Convention

Signature du contrat

**4**

#### Convocations

Infos pratiques

**5**

#### Formation

Début de session

## Indicateurs de résultats

Stagiaires formés

**4+**

Satisfaction

**9.6/10**

Taux réussite

**100%**

Délai accès

**14 jours**

### Contact & Inscription

**FJ Prévention** - Organisme de formation certifié Qualiopi

 Email : [contact@fjprevention.fr](mailto:contact@fjprevention.fr) | Tél : 06 75 18 79 76 | Site : [www.fjprevention.fr](http://www.fjprevention.fr)

Financement : OPCO, Plan de formation